

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 56 [i.e. 57] (1986)

**Heft:** 5: La LPP, ou comment s'y retrouver? (II)

**Vorwort:** Comment gérer tout ça?

**Autor:** Gentil, Pierre-Alain

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 24.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Comment gérer tout ça ?

Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ

*La complexité des problèmes liés à l'application de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) peut susciter l'irritation ou l'ironie: il n'en demeure pas moins que ce texte légal concerne très directement tous les salariés de notre pays. C'est la raison pour laquelle l'ADIJ a consacré deux numéros successifs de son bulletin mensuel à ce dossier.*

*Dans notre précédente édition, il s'agissait de présenter le problème et d'évoquer une critique souvent formulée à l'endroit de la LPP: ses répercussions négatives sur l'emploi des salariés âgés. Dans la présente livraison, nous évoquons les problèmes administratifs et financiers liés à la gestion des institutions de prévoyance professionnelle, les IPP.*

*Par pure coïncidence, nous avons en effet appris, au moment de mettre sous presse notre précédent numéro, que la Banque Cantonale du Jura allait consacrer son séminaire institutionnel annuel au thème de l'administration et de la gestion des IPP. Avec une ouverture d'esprit dont nous leur savons gré, les dirigeants de la BCJ ont bien voulu nous autoriser à résumer le contenu de ce séminaire pour en faire la « suite » logique de notre réflexion sur la LPP.*

*On trouvera donc ci-après un condensé des exposés présentés à cette occasion par M<sup>mes</sup> Temperton et Koppenburg, collaboratrices de l'institut PREVISTA, créé par les Banques cantonales pour étoffer leurs prestations de service en matière de prévoyance professionnelle. M. Serge Courtet, vice-directeur à la BCJ, évoque pour sa part les problèmes bancaires, le tout étant complété par une présentation des tâches de l'Autorité cantonale jurassienne de surveillance des fondations. Nous remercions vivement toutes ces personnes qui ont accepté le risque de vulgariser leurs connaissances dans un domaine où il s'avère bien difficile de « faire court ».*

## **Digestion difficile ?**

*Un mot à ce propos à l'intention des lecteurs fidèles du bulletin de l'ADIJ qui nous ont amicalement reproché d'avoir publié un « pavé indigeste ».*

*Nous acceptons ce reproche, en invoquant une seule excuse: faut-il renoncer à traiter un dossier qui concerne tous les salariés de ce pays et leur famille parce qu'il se révèle dense ou complexe? Nous souhaitons que ces lecteurs retiennent cette volonté de « mettre à plat » un problème économique essentiel... et comptons par ailleurs sur leur indulgence pour nous pardonner nos lourdeurs! Qu'ils se rassurent cependant, le sujet du prochain bulletin, daté d'août, sera sinon moins sérieux, du moins plus familier!*

P.-A.G.